Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP CRM, veuillez visiter :
cap-crm.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP CRM

Histoire-Géographie-EMC

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-CRM-EG1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire : analyser l'appel du 18 juin 1940** (3 questions) — **Page 3**
2. **Géographie : territoires et inégalités de densité** (3 questions) — **Page 5**
3. **EMC : liberté d'expression et responsabilité** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://cap-crm.fr/assets/annales/cap-crm/Histoire-Géographie et EMC/2026/CAP CRM - Histoire-Géographie et EMC - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : analyser l'appel du 18 juin 1940

À partir de l'extrait de l'appel radiodiffusé par Charles de Gaulle depuis Londres et des repères chronologiques, le candidat situe le document dans le contexte de la défaite française de 1940. Il en analyse le message, la portée historique et les limites comme source en distinguant les informations du document de ses connaissances.

Question 1.1. Identifiez l'auteur, la date, la nature et le destinataire de l'appel. Situez-le dans la chronologie de la Seconde Guerre mondiale et de la défaite française de 1940.

L'auteur est le général Charles de Gaulle. Daté du 18 juin 1940, le document est un appel radiodiffusé depuis Londres, destiné aux Français et les invitant à poursuivre le combat. La Seconde Guerre mondiale a commencé en septembre 1939. Après l'offensive allemande de mai 1940 et la défaite militaire française, de Gaulle lance son appel avant la signature de l'armistice franco-allemand, le 22 juin. Le régime de Vichy se met en place en juillet 1940.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Charles de Gaulle, depuis Londres, lance aux Français un appel radiodiffusé le 18 juin 1940, après la défaite militaire et avant l'armistice du 22 juin.

Question 1.2. Expliquez le sens de la phrase citée dans le document DT 1 : « La France a perdu une bataille ! Mais la France n'a pas perdu la guerre ! ». Montrez en quoi elle invite à ne pas considérer la défaite militaire comme la fin de la guerre.

La « bataille » désigne la défaite militaire française face à l'offensive allemande de 1940. En affirmant que la France n'a pas perdu la guerre, de Gaulle distingue cette défaite de l'issue du conflit mondial : l'Allemagne nazie n'a pas encore gagné la guerre. Il refuse ainsi que l'armistice signifie l'arrêt de toute lutte et appelle les Français à poursuivre le combat depuis l'étranger, avec les alliés et les ressources disponibles. La formule entretient l'espoir et incite à résister.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La défaite militaire ne met pas fin à la guerre : de Gaulle appelle à poursuivre la lutte contre l'Allemagne nazie.

Question 1.3. Présentez la portée historique de cet appel et ses limites comme source. Distinguez les informations apportées par le document de celles qui relèvent de vos connaissances sur la Résistance et la France libre, puis justifiez votre analyse.

Le document établit que de Gaulle appelle depuis Londres à poursuivre la lutte contre l'Allemagne nazie. Son importance est historique et symbolique : il constitue un repère fondateur de la France libre, qui organise la poursuite du combat avec les forces françaises ralliées et les alliés. En France occupée, des mouvements de Résistance se développent progressivement et se structurent ensuite.

Il faut toutefois lire cette source comme un extrait d'un appel politique destiné à mobiliser : elle expose le projet de son auteur, mais ne prouve ni l'ampleur de son audience ni ses effets immédiats. Elle ne décrit pas à elle seule la diversité et le développement ultérieur de la Résistance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’appel est un repère fondateur de la France libre, mais ne mesure pas sa réception et ne décrit pas à lui seul le développement de la Résistance.

2. Géographie : territoires et inégalités de densité

Le candidat compare les données de population, de superficie et de densité de l'Île-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Centre-Val de Loire en 2021. Il caractérise leur répartition de population et relie les différences territoriales aux besoins d'aménagement et de mobilité, notamment dans le document réponse DR 1.

Question 2.1. À l'aide du document DT 2, classez les trois régions de la plus peuplée à la moins peuplée et de la plus dense à la moins dense. Citez les données qui justifient votre réponse.

Le classement est identique pour la population et la densité. L'Île-de-France compte 12 317 279 habitants et 1 025 habitants par km². Auvergne-Rhône-Alpes en compte 8 078 652 et 116 habitants par km². Le Centre-Val de Loire compte 2 574 863 habitants et 66 habitants par km². La densité mesure la population moyenne par km², mais ne révèle pas les contrastes internes à chaque région.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Population et densité décroissantes : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire.

Question 2.2. Complétez le document réponse DR 1 en indiquant, pour chacune des trois régions, une caractéristique de la répartition de la population et une conséquence possible pour les mobilités ou les aménagements.

Région	Caractéristique de la répartition	Conséquence possible
Île-de-France	Population très dense, concentrée autour de Paris.	Renforcer les transports collectifs pour répondre aux nombreux déplacements.
Auvergne-Rhône-Alpes	Population concentrée dans les villes et les vallées, plus dispersée en montagne.	Relier les pôles urbains et desservir les territoires montagneux.
Centre-Val de Loire	Population peu dense et dispersée dans les espaces ruraux.	Maintenir les routes et l'accès aux services de proximité.

Ces exemples relient la répartition de la population aux besoins de mobilité et d'aménagement. Les densités moyennes régionales ne rendent pas compte des différences locales.

DR 1 complété : répartition et besoins territoriaux

Région	Caractéristique de la répartition de la population	Conséquence possible pour les mobilités ou les aménagements
Île-de-France	Dense, centrée sur Paris	Transports collectifs renforcés
Auvergne-Rhône-Alpes	Villes et vallées, montagne dispersée	Relier villes, vallées et montagnes
Centre-Val de Loire	Peu dense, espaces ruraux dispersés	Routes et services de proximité

✓ RÉPONSE À RETENIR

Île-de-France : transports collectifs ; Auvergne-Rhône-Alpes : liaisons entre villes, vallées et montagnes ; Centre-Val de Loire : routes et services de proximité.

Question 2.3. Expliquez pourquoi la population et les activités se concentrent davantage dans certains espaces. À partir du document DT 2 et de vos connaissances, montrez que les aménagements et les besoins de mobilité diffèrent selon les territoires.

Les populations et les activités se concentrent là où les emplois, les services, les commerces et les transports sont accessibles. Les données illustrent ces écarts : l'Île-de-France compte 1 025 habitants par km², contre 116 en Auvergne-Rhône-Alpes et 66 en Centre-Val de Loire. Les moyennes régionales masquent des contrastes entre métropoles, vallées, montagnes et campagnes. Les aménagements doivent donc répondre aux flux importants des espaces urbains, tout en assurant les liaisons routières et l'accès aux services dans les territoires moins peuplés ou montagneux.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Emplois, services et transports attirent les populations. Les aménagements doivent répondre aux mobilités urbaines et desservir les espaces ruraux ou montagneux.

3. EMC : liberté d'expression et responsabilité

Un apprenti envisage de partager une publication sur un réseau social qui accuse un groupe sans preuve et contient des propos insultants. À partir de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le candidat examine la liberté concernée, ses limites et la conduite responsable à adopter.

Question 3.1. Nommez le principe républicain et la liberté concernés par cette situation. Appuyez-vous sur le document DT 3.

Le principe républicain en jeu est la **liberté**, et la liberté concernée est la **liberté d'expression**. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, reconnaît le droit de communiquer ses pensées et ses opinions. Dans cette situation, ce droit concerne la publication et le partage d'un message sur un réseau social, dans le respect des limites fixées par la loi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Principe républicain : la liberté. Liberté concernée : la liberté d'expression, reconnue par l'article 11 de la Déclaration de 1789.

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression n'autorise pas tous les propos ni tous les usages de cette liberté.

L'article 11 de la Déclaration de 1789 reconnaît la liberté d'expression, mais précise que chacun doit répondre des abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi. Ce droit n'autorise donc pas à porter atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui sans conséquence. Selon les faits et les dispositions applicables, des propos insultants ou des accusations diffusées sans preuve peuvent engager la responsabilité de leur auteur. La liberté doit s'exercer de manière responsable.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression est garantie, mais la loi sanctionne certains abus et peut engager la responsabilité de leur auteur.

Question 3.3. Proposez une réaction responsable de l'apprenti. Justifiez-la en mobilisant le document DT 3, le respect des personnes et la vérification des informations.

1. Ne pas partager la publication : les accusations ne sont pas étayées et les propos sont insultants.
2. Vérifier les faits en consultant des sources fiables et en replaçant l'information dans son contexte.
3. Si une alerte aux collègues est nécessaire, transmettre uniquement des éléments vérifiés et formulés avec respect, ou signaler la publication.

L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la liberté d'expression, mais prévoit que les abus peuvent engager la responsabilité de leur auteur dans les cas fixés par la loi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas relayer la publication, vérifier les informations et alerter les collègues avec des éléments fiables et respectueux.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette partie orale de l'épreuve EG1 du CAP Conducteur routier marchandises, session 2026, porte le code 26-CAP-CRM-EG1. L'épreuve EG1 dure 2 h et son coefficient 3 est commun au français et à l'histoire-géographie-EMC. L'interrogation orale dure 15 minutes, préparation comprise. Elle porte sur l'appel du 18 juin 1940, les disparités territoriales et la liberté d'expression, et évalue l'analyse documentaire, l'argumentation et le jugement civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'appel du 18 juin 1940, lancé depuis Londres par Charles de Gaulle, appelle à poursuivre la lutte après la défaite militaire française.
- La densité de population correspond au nombre d'habitants par kilomètre carré.
- La densité moyenne compare la concentration des populations, sans révéler à elle seule les contrastes internes d'une région.
- L'article 11 de la DDHC reconnaît la liberté d'expression et prévoit que les abus peuvent être sanctionnés dans les cas déterminés par la loi.

Points de vigilance & attentes du jury

- Situez l'appel du 18 juin entre la défaite française, l'armistice du 22 juin et la mise en place du régime de Vichy en juillet 1940.
- Distinguez les informations contenues dans la source historique de vos connaissances sur la France libre et la Résistance.
- Ne confondez pas population totale, superficie et densité, et appuyez la comparaison sur les chiffres du tableau.
- Pour la situation civique, justifiez une réaction qui vérifie l'information, respecte les personnes et évite de relayer un contenu non vérifié.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser l'appel du 18 juin comme document historique ?

Présentez son auteur, sa date, sa nature radiodiffusée et son contexte de défaite. Expliquez son appel à poursuivre le combat, puis distinguez ce que la source affirme de vos connaissances sur la France libre et la Résistance.

Q : Comment comparer correctement la population et la densité des régions ?

Classez les régions séparément selon leur population totale et leur densité. La densité correspond aux habitants par kilomètre carré : citez les données du tableau, puis reliez-les aux besoins possibles de mobilité et d'aménagement.

Q : Combien de temps dure l'oral et comment organiser la préparation ?

La partie orale dure 15 minutes au total, préparation comprise, dont 5 minutes de préparation. L'épreuve EG1 dans son ensemble est indiquée pour 2 h. Utilisez ce temps pour relever les données et ordonner vos idées.

Q : Quels éléments faut-il mobiliser pour juger la publication sur le réseau social ?

L'article 11 de la DDHC reconnaît la liberté d'expression, mais prévoit une responsabilité en cas d'abus définis par la loi. Proposez de vérifier et contextualiser l'information, de respecter les personnes et de ne pas relayer des accusations non prouvées.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cap-crm.fr/assets/annales/cap-crm/Histoire-Géographie et EMC/2026/CAP CRM - Histoire-Géographie et EMC - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Conducteur Routier de Marchandises : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.